



Service public fédéral
Mobilité et Transports

Président

City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Tél. 02 277 31 11 - Fax 02 277 40 05

**A l'attention de M. Decuyper,
Administrateur délégué
Belgocontrol**

Votre contact
Laurent Ledoux
Président du Comité de Direction
Tél. : 02/277.33.94
Gsm : 0478/62.14.20
e-mail : laurent.ledoux@mobilif.fgov.be
Numéro d'entreprise 0 308 357 852
métro : Rogier
train : Gare du Nord
arrêt de bus et de tram : Rogier
parking vélo gardé : Gare du Nord

Bruxelles, le 24 novembre 2015

Instruction à M. Johan Decuyper, CEO de l'Entreprise publique économique Belgocontrol

Monsieur l'Administrateur délégué,

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1954 réglementant la navigation aérienne, notamment l'article 43 § 2;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 portant création du Service Public Fédéral Mobilité et Transports, et notamment l'article 1er, §1er, qui stipule que le SPF Mobilité et Transports a pour mission : 1° le transport (...) aérien : - préparation et évaluation de la politique, - législation et réglementation, - coordination, - contrôle, et l'article 3 décrivant certains niveaux de l'organigramme du SPF Mobilité et Transports;

Vu l'arrêté royal du 25 septembre 2003 établissant des règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation à l'aéroport de Bruxelles-National, ainsi que les arrêtés d'exécution de celui-ci;

Vu l'arrêté royal du 19 décembre 2014 relatif aux règles de l'air et aux dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne, notamment l'article 2 §2;

Considérant que je suis en charge de l'exécution des arrêtés royaux susmentionnés et considérant les missions conférées par le Roi au SPF Mobilité et Transports, en vertu de l'arrêté royal du 11 octobre 2014 portant nomination des membres du gouvernement;

Considérant que je suis également Ministre de tutelle de l'entreprise publique Belgocontrol, en vertu du même arrêté;

Je vous rappelle que les missions de Direction générale Transport aérien comprennent le contrôle général de la réglementation aéronautique et donc de la bonne exécution de celle-ci par l'ensemble des parties prenantes en ce compris l'entreprise publique Belgocontrol, et ceci indépendamment des enquêtes menées par les inspecteurs aéronautiques sous la direction du Parquet;

Je vous rappelle que les missions du Service Environnement de la Direction générale Transport aérien comprennent, comme déjà communiqué par courrier de Monsieur Ledoux, Président du Comité de Direction du SPF Mobilité et Transports "tant les fonctions de développement et suivi de la politique environnementale que les tâches de contrôle et inspection liées à cette matière, en ce inclus le respect des routes impactant le bruit au sol et du système de sélection des pistes";

Je vous donne par conséquent instruction d'assurer immédiatement la pleine et entière collaboration de vos services vis-à-vis des demandes de la Direction générale Transport aérien en général, et du Service Environnement en particulier, qui sont liées à l'exercice de leurs missions.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité,

Jacqueline Galant